

Mercredi 19 mars 2003

Les territoires  
de l'opium :  
paysans  
et  
coercitions

**Pierre-Arnaud Chouvy<sup>1</sup>**

CNRS - PRODIG

[www.geopium.org](http://www.geopium.org)

Les plantes à drogues, en tout cas celles qui permettent de produire des drogues illicites, font partie de ces espèces végétales que différentes lois et organisations internationales, soutenues en cela par une communauté internationale inspirée par les Etats-Unis, cherchent à éradiquer. Toutefois, même si elles sont strictement proscrites, les cultures de cocaïer, de cannabis et de pavot à opium, pour ne mentionner que les trois principales plantes à drogues illicites<sup>2</sup>, n'en constituent pas moins des activités agricoles à part entière, avec leurs terroirs et leurs paysans. Mais ces productions agricoles sont aussi à n'en pas douter parmi celles qui sont les plus territorialisées au monde : lorsqu'elles sont réalisées à l'échelle commerciale, elles le sont toujours dans des contextes identitaires et politiques très forts, souvent conflictuels même, qui permettent le contrôle des espaces de production.

A cet égard, il convient de préciser d'emblée quelques notions relatives à la production de drogues illicites. S'il n'est pas opportun ici de définir ce qu'est ou ce que n'est pas une drogue, il n'en reste pas moins impératif d'insister sur le caractère illicite de celles dont il est ici question. En effet, qu'il s'agisse des drogues issues des trois principales «plantes mères» (cannabis, cocaïer et pavot à opium), ou de celles qui résultent de processus chimiques (LSD, ecstasy, amphétamines, kétamine, etc.), c'est de produits et de substances illicites dont il s'agit et c'est cette caractéristique qui détermine nombre des impacts que leur production et leur trafic peuvent avoir sur le développement (durable notamment). Il existe certes d'autres plantes à drogues, le tabac notamment, pour la plus importante d'entre elles, dont la culture est légale et qui donnent lieu à une consommation légale alors même que l'une et l'autre ont des impacts et des conséquences néfastes tant en termes écologiques (déforestation, épuisement des sols, etc.) que de santé publique. C'est donc de drogues illicites dont il s'agit ici et c'est sur ce caractère de *certaines* drogues – et non sur le fait qu'il s'agisse de «drogues», puisqu'il en existe d'autres qui, elles, sont légales – qu'il faut insister

pour comprendre notamment leurs conditions de production, de commercialisation et de consommation.

Il convient ainsi de garder à l'esprit que la prohibition et le régime mondial de prohibition de certaines drogues, et seulement de certaines d'entre elles, sont indiscutablement à l'origine de l'ampleur prise par l'économie illégale des drogues illicites, puisque, en imposant le caractère illicite de certaines drogues et de leur commerce, ils permettent aux acteurs qui y sont engagés de dégager des «profits élevés qui dynamisent l'économie de la drogue malgré son illégalité», alors que c'est justement «parce qu'elle est illégale et risquée qu'elle est hautement rentable»<sup>3</sup>.

On peut donc dire que le commerce des drogues illicites procède d'une «économie dynamisée par la répression»<sup>4</sup> alors que la prohibition, elle, «procède d'un ensemble de décisions politiques, qui définissent la légalité ou l'illégalité d'une drogue, et déterminent donc ses conditions de production, celles de sa commercialisation et de son usage»<sup>5</sup>. Et si la prohibition détermine les conditions dans lesquelles cette activité économique peut être menée, elle détermine bien sûr aussi la nature des impacts et des conséquences qu'elle peut avoir sur les sociétés et leur environnement, en termes sociaux, culturels, économiques, écologiques et politiques.

### **Le territoire et son contrôle, au centre de la problématique des plantes à drogues illicites.**

La problématique des drogues illicites, du moins celles dont la production est fonction d'une activité agricole, est fondamentalement liée au territoire. Qu'il s'agisse du cannabis, du cocaïer ou du pavot à opium, leurs productions agricoles à l'échelle commerciale ne peuvent être faites que dans des contextes politico-territoriaux très particuliers. On peut d'ailleurs dire que le territoire est au centre de la problématique des plantes à drogues illicites<sup>6</sup>.

En effet, dans le contexte du régime mondial de prohibition de certaines drogues tel qu'il est défini par les conventions internationales depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, la production illégale de milliers d'hectares de pavot à opium sur le territoire de certains Etats implique, de deux choses l'une, que les autorités étatiques soient impliquées dans cette production<sup>7</sup>, ou que l'Etat ne contrôle pas l'intégralité du territoire dont il a la charge. Ce déficit de contrôle territorial, puisque ce sont précisément les territoires qui nous intéressent ici, peut s'apparenter à trois contextes plus ou moins distincts les uns des autres : celui, le plus répandu, d'un manque de moyens effectifs de surveillance et de contrôle du territoire et de ses citoyens (ou à tout le moins de ses habitants) ; celui de la tolérance étatique du recours à l'économie des drogues illicites ; ou celui de la contestation, le plus souvent armée, de l'autorité étatique, voire de sa légitimité.

Le premier cas (déficit de surveillance et de contrôle) peut être illustré par les situations du Canada et des Etats-Unis où les productions illégales de cannabis sont particulièrement importantes. Si le Canada est désormais bien connu pour ses cultures hors sol de cannabis d'excellente qualité, les Etats-Unis, eux sont vraisemblablement le premier producteur de cannabis au monde, les cultures extérieures, comme celle de la *Daniel Boone National Forest*, au Kentucky, y étant très étendues.

Le second cas de figure (tolérance étatique) peut être illustré par celui du Maroc où le royaume chérifien tolère la culture du cannabis (*kif*) dans le Rif depuis qu'il l'a autorisée vers 1890. Le Rif est en effet *bled siba*, c'est-à-dire une zone non soumise au Maghzen, le pouvoir central. C'est le sultan Hassan 1<sup>er</sup> (1873-1894) qui a autorisé la culture du kif dans cinq hameaux des tribus berbères des Ketama et des Beni-Khaled. Même dans ce contexte, la culture du cannabis reste illicite et n'a cessé d'augmenter depuis les années 1980, faisant du Maroc le premier producteur de haschich au monde<sup>8</sup>.

Le troisième cas de figure (contestation armée) est celui qui nous intéresse au premier chef puisqu'il correspond aux réalités de l'Afghanistan et de la Birmanie, les deux plus importants producteurs illicites d'opium au monde. Les deux pays produisent en effet à eux seuls quelque 95 % de la production illicite mondiale d'opium dans des contextes politico-territoriaux conflictuels qui lient de façon quasi systématique l'économie de la guerre à celle des drogues illicites<sup>9</sup>.

### **Le Triangle d'Or et le Croissant d'Or, espaces majeurs de production illicite d'opium**

Le Triangle d'Or et le Croissant d'Or sont organisés autour des deux principaux pays producteurs illicites d'opium au monde, la Birmanie et l'Afghanistan. Le Triangle d'Or, niché dans les hautes terres du nord de l'Asie du Sud-Est continentale, correspond aux espaces frontaliers contigus de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande. En 2002, la Birmanie, où la production d'opium est une activité commerciale somme toute récente puisqu'elle ne date que du XIX<sup>e</sup> siècle mais ne s'est vraiment développée qu'après la Seconde Guerre mondiale, est le premier producteur du Triangle d'Or et le second producteur mondial avec 800 tonnes d'opium récoltées sur 80 000 hectares de pavot. Si la Thaïlande a quant à elle réussi, certes à grands frais, à réduire considérablement, sinon totalement, sa production d'opium (les cultures y persistent néanmoins mais sont en grande partie éradiquées chaque année), le Laos, lui, en reste le troisième producteur mondial, si toutefois l'on ne prend pas en compte l'Inde qui en est le seul producteur légal au monde, avec 1 300 tonnes d'opium produites en 2000 sur quelque 35 000 hectares<sup>10</sup>.

Le Croissant d'Or, lui, se trouve en Asie du Sud-Ouest et correspond aux espaces frontaliers contigus de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan. L'Afghanistan, où la production commerciale est plus récente encore qu'en Birmanie puisqu'elle date de la fin

des années 1970 et surtout des années 1980, y est de loin le premier producteur. Avec 3 400 tonnes d'opium récoltées sur 74 000 hectares de pavot en 2002, après le record de 1999 (4 600 tonnes). Enfin, si des cultures de pavot subsistent au Pakistan et donnent chaque année lieu à des éradications (comme en Thaïlande), la production d'opium y est devenue insignifiante au regard des marchés régionaux et internationaux. L'Iran, quant à lui, aurait coupé court à toute production depuis la révolution et le pays lutte depuis des années de façon particulièrement active contre les trafics d'origine afghane et pakistanaise qui franchissent ses frontières orientales.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Afghanistan et la Birmanie produisent ainsi 95 % de l'opium illicite mondial et ce malgré tous les efforts déployés et les sommes investies dans la «guerre contre la drogue» que les Etats-Unis ont instiguée et menée depuis qu'elle a été déclarée par le Président Richard Nixon en 1971. Mais les productions illicites persistent aussi en dépit des innombrables projets de développement alternatif qui ont été mis en place en Asie comme en Amérique latine et qui, s'ils ont certes eu quelque impact sur certains pays de production (Thaïlande, Pakistan) ont aussi et surtout repoussé les cultures illicites de l'autre côté des frontières de ces mêmes pays que l'on érige en exemple, vers des pays marqués par de longs conflits armés et par des situations économiques qui favorisent le recours à l'économie des drogues illicites (Birmanie, Afghanistan)<sup>11</sup>.

### **Production agricole de drogues illicites et domination, un phénomène ancien**

Si les contextes conflictuels favorisent indiscutablement le développement du recours à l'économie des drogues illicites, ce type de production agricole est aussi marqué par une forte sujétion des paysans producteurs aux pouvoirs locaux, qu'ils soient de type militaire, économique ou politique. En effet, la

production agricole de drogues illicites ne peut se faire sans une main-d'œuvre importante et souvent corvéable à merci. Certes, l'exemple actuel de l'Afghanistan, mais qui est transposable en Birmanie, illustre à souhait le choix économique de nombreux paysans qui produiront plus volontiers de l'opium que du blé tant que cette production illicite leur permettra de dégager des revenus de loin supérieurs à ceux de l'agriculture vivrière traditionnelle. Ainsi, en 2003, produire de l'opium pouvait rapporter jusqu'à 40 ou 50 fois plus que produire du blé, un rapport que les aides alimentaires, certes justifiées à maints égards, entretiennent en partie dès lors qu'elles ne sont plus strictement nécessaires. Production agricole de drogues illicites et domination restent néanmoins fortement liées en Afghanistan comme en Birmanie. Cependant l'histoire des Indes et de la Chine nous enseigne que cette relation n'est pas des plus récentes et qu'elle a même marqué l'économie de l'opium avant qu'elle ne devienne illégale.

En effet, dans les Indes britanniques du XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans indiens rechignaient à cultiver du pavot à opium dès lors que l'accès au marché ne leur était pas facilité et garanti, ce que les propriétaires terriens indiens et les autorités politiques et commerciales britanniques leur refusaient. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la production d'opium connut des transformations importantes en Inde, passant du contexte d'une petite culture de rente pratiquée ici et là à celui d'une vaste industrie étatique centralisée. Au XIX<sup>e</sup> siècle l'opium se substitua même au textile en tant que premier produit d'exportation des Indes et il procura la deuxième plus importante rentrée d'argent du gouvernement. Dans le même temps, l'opium était devenu le principal produit importé par la Chine, contre son gré et à des prix qui menaçaient la balance des échanges et l'économie chinoises.

L'opium est dès lors entré comme produit de poids dans les balances de négociation internationales et locales, entre les puissances européennes et la Chine, puisque l'accès à l'opium

était le seul avantage dont les Européens disposaient à l'égard des Chinois, tant en Chine qu'en Asie du Sud-Est. En effet si le commerce de l'opium fut imposé à la Chine, il ne permit pas seulement de renverser le déséquilibre de la balance des paiements au profit du Royaume-Uni, mais aussi et surtout d'ouvrir la Chine au commerce étranger et aux produits européens. Mais la domination ne jouait alors pas seulement au niveau des échanges internationaux. Aux Indes britanniques, la production d'opium était en effet d'autant plus nécessaire qu'elle permettait de déterminer et de contrôler la nature des relations sino-britanniques, justifiant donc le recours à la domination des paysans indiens.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Indes britanniques imposèrent un monopole de la culture du pavot à opium et mirent en place un système de contrats d'exploitation auxquels correspondaient des paiements en avance des récoltes. Si les paysans indiens ne furent pas forcés par les Britanniques de produire de l'opium, le système de l'*indirect rule* auquel ceux-ci avaient recours et les faibles marges bénéficiaires dont les intermédiaires pouvaient disposer générèrent un recours assez généralisé à la domination des cultivateurs. Ainsi, nombre de paysans furent contraints d'abandonner leurs cultures vivrières au profit de la culture du pavot, même lors des disettes et des famines. En effet, si le gouvernement des Indes interdisait officiellement la coercition, il n'en exigeait toutefois pas moins le maintien des terres de production d'opium, obligeant donc les paysans récalcitrants à sa production de quitter leurs terres. Si les paysans récalcitrants étaient nombreux, très peu pouvaient bien sûr se permettre de quitter leurs terres et nombreux furent donc ceux qui produisirent de l'opium contraints et forcés, quoiqu'indirectement<sup>12</sup>.

En Chine aussi, mais au XX<sup>e</sup> siècle cette fois, des seigneurs de la guerre forcèrent des paysans qui à cultiver du pavot, qui à payer des impôts en opium, ce qui, fondamentalement, revenait au même. Par exemple, dans le Fujian des années 1920, où la

production d'opium explosa de nouveau après les efforts de 1906 qui avaient visé à réduire la production chinoise d'opium alors la plus importante au monde (85%), quatre généraux du Fujian, chefs de guerre qui se disputaient la province, contraignirent les paysans à planter du pavot : les très importantes levées d'impôts qu'ils ordonnèrent ne pouvaient être financièrement respectées que par cette culture. La production d'opium était en effet alors la seule activité agricole assez lucrative pour permettre aux paysans de payer pareils impôts<sup>13</sup>.

Historiquement donc, les producteurs de pavot à opium des deux plus importantes régions de production qu'étaient l'Inde et la Chine prenaient part à cette activité agricole contraints et forcés, quoique souvent de façon indirecte. A la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, nombre de paysans de l'opium subissent toujours une certaine forme de coercition, davantage directe celle-là. Certes, les contraintes économiques qui sont celles de l'Afghanistan et de la Birmanie, où les guerres et économies perdurent en se nourrissant des économies illícites mais aussi en les dynamisant, et où la pauvreté s'enracine, ne laissent guère de choix aux paysans qui, même s'ils ressentent, comme en Afghanistan, quelque scrupule à s'engager dans une activité «contraire aux principes de l'islam», ne peuvent raisonnablement et durablement refuser les revenus de l'opium. Ainsi, un rapport étude du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid) a dénoncé la situation des femmes dans l'Afghanistan des années 1990 et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Celles-ci, qui jouent en effet un rôle fondamental dans toutes les étapes de la production d'opium, y décrivaient les dures conditions de labeur caractéristiques de cette activité agricole. Les Afghanes engagées dans cette activité affirment ainsi en grande majorité qu'elles y préféreraient tout autre activité agricole ou domestique tant le temps consacré et les conséquences sociales de cette production sont importants (notamment le détachement des activités artisanales et la rupture des chaînes d'apprentissage).

## **De la production agricole de l'opium : contraintes et avantages**

La production d'opium étant illicite, elle constitue logiquement une activité hautement rentable qui, même si elle n'assure pas la richesse des paysans qui y sont engagés, leur permet néanmoins de dégager des revenus de loin supérieurs à ceux qu'une production licite peut offrir dans les conditions de pays tels que l'Afghanistan et la Birmanie, où les infrastructures de transport rendent notamment l'accès aux marchés difficile.

De plus, les drogues illicites, qui bénéficient d'un marché au sein duquel l'offre est élastique et la demande inélastique<sup>14</sup>, constituent des produits de substitution aux productions agricoles tropicales dont les prix ne cessent de baisser : café, cacao, thé, sucre, etc<sup>15</sup>. L'exemple récent de la situation rencontrée par certains Palaung, une population tribale établie notamment dans l'Etat shan de Birmanie, est à ce titre saisissant. En effet, entre 2000 et 2003 un nombre croissant de Palaung y ont abandonné les cultures de thé, de haricots et d'oignons au profit de celle du pavot qui leur rapporte deux fois plus. Certes, en valeur absolue, les revenus dégagés par les Palaung qui travaillent dans les champs de pavots restent extrêmement faibles puisqu'ils peuvent percevoir 0,65 euro par jour. Mais en valeur relative, le gain de revenu est particulièrement important puisqu'il double celui qu'ils obtiendraient à travers des activités agricoles légales, soit 0,35 euro par jour.

Toutefois, même si une telle activité est indéniablement attrayante du point de vue strictement pécuniaire, la production d'opium n'est pas une activité aisée et dénuée de risques, loin de là. Elle requiert en effet une telle somme de travail qu'une famille ne peut généralement pas cultiver plus de 0,20 hectare. De plus les producteurs et leurs familles sont constamment exposés à de nombreux risques et incertitudes, qu'il s'agisse des aléas climatiques et des diverses pestes,

dont ils ne peuvent que très mal se protéger, ou qu'il s'agisse surtout de la répression et de l'éradication des cultures par les autorités étatiques ou encore des convoitises de tel ou tel potentat local. En effet, en tant qu'activité illégale, la production d'opium expose les paysans à divers degrés de violence armée, d'autant plus lorsque, comme c'est le cas en Birmanie et en Afghanistan, elle est engagée dans des contextes de conflits armés.

Toutefois, outre l'existence d'un marché de consommation inélastique et donc aux débouchés assurés, l'économie paysanne de l'opium bénéficie d'avantages particuliers par rapport aux produits agricoles licites. Le produit ne va en effet pas nécessairement au marché. C'est fréquemment le contraire qui se produit, le marché allant au producteur. Par exemple, en Asie du Sud-Est continentale, la collaboration existant entre les Hmong, producteurs d'opium, et les Chin Haw (aussi appelés Hui, ou encore Panthay), muletiers caravaniers chinois musulmans, est bien connue. Les Chin Haw se déplacent ainsi de village en village pour rassembler l'opium produit par les Hmong et l'acheminent ensuite au marché local ou régional. Ils alimentent aussi les villages hmong en biens de consommation courants, souvent en les troquant en partie contre l'opium villageois. Dans ces régions reculées et mal desservies, les productions licites, elles, doivent quasi systématiquement être acheminées par les producteurs jusqu'aux marchés, ce qui représente une contrainte non négligeable lorsque les villages sont situés à des distances plus ou moins importantes des marchés locaux. D'autre part, les produits agricoles périssables ne se prêtent pas avantageusement au transport lorsque les infrastructures de communication sont mauvaises ou quasi inexistantes. L'opium, lui, est transportable sans autre précaution que sécuritaire et se conserve aisément et longtemps.

Le pavot à opium est donc une culture de rapport qui reste souvent sans équivalent et ce à divers égards. Comme l'exemple de l'Afghanistan l'a montré, un hectare de pavot

rapporte beaucoup plus qu'un hectare de blé et *a fortiori* de riz. Toutefois, l'opium est souvent produit pour acquérir du numéraire afin de pallier les déficits vivriers chroniques et les revenus de la vente d'opium servent en grande partie à acheter du blé ou du riz. En effet, au-delà des prix de l'opium et du blé ou du riz, ce sont les conditions environnementales de production agricoles qui jouent aussi fréquemment en faveur du pavot. Dans des contextes climatiques ou pédologiques difficiles, tels que ceux d'Afghanistan ou de Birmanie, ou lorsque les systèmes de pentes ne se prêtent pas à la mise en culture de superficies importantes de blé ou de riz, le pavot permet d'atteindre une rentabilité à l'hectare beaucoup plus intéressante. Ainsi, en Afghanistan, en 1998, un hectare de pavot rapportait trois fois plus qu'un hectare de blé en parcelles non irriguées, mais six fois plus lorsque celles-ci étaient irriguées<sup>16</sup>. Et, bien sûr, le fait que le pavot supporte bien mieux le manque d'eau que le blé ne plaide pas en faveur de la céréale dans un Afghanistan qui a connu plusieurs années consécutives de sécheresse. De plus, élément non négligeable, le pavot, que ce soit en Afghanistan ou en Birmanie, est une culture d'hiver qui ne monopolise pas les superficies cultivables au détriment des cultures vivrières.

Enfin et surtout, les productions agricoles illicites offrent aux paysans un avantage déterminant dans leurs choix : celui de bénéficier quasi systématiquement de l'achat de leurs récoltes à crédit jusqu'à un ou deux ans à l'avance. C'est le cas en Afghanistan comme en Birmanie et cela explique pour beaucoup l'engouement de certaines parties de leurs populations pour la production d'opium. Le crédit existe sous deux formes, les négociants en opium pouvant soit vendre des biens de consommation et des produits alimentaires à crédit aux paysans qui les paieront sous forme d'opium au moment de la récolte, soit acheter la récolte à l'avance, parfois jusqu'à deux ans et à la moitié de sa valeur (système *salam* d'Afghanistan). Ces systèmes de crédit sont d'autant plus valorisés qu'ils permettent aux paysans d'acheter de la nourriture pour faire

leurs soudures. Mais ce système peut aussi se révéler désastreux pour le paysan lorsque ses cultures de pavot sont abîmées par les intempéries, comme cela a été le cas dans la province afghane du Helmand durant la saison agricole 1997-1998 lorsqu'elle n'a été que la moitié, voire le quart de ce qui était attendu. Dans ce cas, les paysans durent se résigner soit à acheter de l'opium pour payer leur dette en nature, et donc s'endetter davantage, soit à vendre leurs terres s'ils les possédaient, ou encore s'enfuir au Pakistan. Ainsi, pour ceux qui avaient vendu leur récolte un an à l'avance, l'interdiction prononcée en 2000 par le chef suprême des *taliban* contre la culture du pavot a été catastrophique et a contribué à expliquer l'importance de la reprise de la production en 2002, nécessaire pour rembourser les dettes contractées.

### **Production agricole d'opium et coercition : le cas birman**

Si l'opium reste donc une production choisie dans certaines régions d'Afghanistan et de Birmanie, il arrive aussi que les paysans y soient forcés à cultiver du pavot à opium, ce qui constitue une réalité mal connue de l'économie des drogues illicites mais qui rappelle les cas rencontrés en Inde et en Chine aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En effet, alors qu'en 2003 en Afghanistan, les cultures de pavot ont été étendues à de nouvelles régions, et ce sans contrainte apparente, le cas birman, lui, fait montre d'un recours important à la coercition. Certes, la Birmanie est depuis longtemps déjà dénoncée par diverses organisations (Amnesty International, Organisation internationale du travail, etc.) à propos du travail forcé dont la junte militaire au pouvoir fait un usage intensif, sur les chantiers routiers notamment.

En Birmanie, la coercition est avant tout illustrée par les très importants déplacements forcés de population dont l'Etat shan est par exemple le théâtre depuis des décennies et ce à des fins stratégiques visant à saper la résistance des populations et des groupes armés opposés à Rangoun. Dans le

contexte de la production illicite d'opium, ces déplacements sont également motivés par des objectifs stratégiques mais ils intègrent aussi des dimensions économiques et géopolitiques. Ainsi, depuis 2000 environ 50 000 Wa et Muser ont été déplacés contre leur volonté depuis la frontière chinoise (Région spéciale n° 2) vers la frontière thaïlandaise. Le but officiel affiché par la junte et son allié local, la United Wa State Army (UWSA), est de lutter contre la production d'opium sur la frontière sino-birmane en y favorisant la substitution de diverses productions agricoles à celle du pavot. Une telle action, qui vise probablement à satisfaire la Chine par où d'importantes quantités de narcotiques transitent, a fait l'objet de vives critiques de la part des autorités thaïlandaises. En effet, ce déplacement n'aboutit pas seulement à la colonisation des terres des Shan dans le contexte du conflit qui oppose la Shan State Army (SSA) aux Wa de l'UWSA et à la junte birmane, modifiant par là même la configuration stratégique de la frontière birmano-thaïlandaise. Il permet aussi l'appropriation par l'UWSA, que le Département d'Etat des Etats-Unis a qualifié, de façon sensationnelle et vraisemblablement abusive, de «plus vaste armée de narcotrafiquants au monde»<sup>17</sup>, des terres à opium parmi les meilleures de la région.

Des officiels militaires thaïlandais<sup>18</sup> estimaient d'autre part en juin 2000 que le déplacement amorcé des Wa et des Chinois du Kokang avait déjà provoqué une augmentation du nombre de laboratoires de méthamphétamine (*yaa baa*) du côté birman de la frontière, et avait ainsi consacré davantage encore le soi-disant leadership mondial de l'UWSA dans la manufacture de la substance. Ainsi, les mêmes officiels estiment que ces déplacements de populations n'ont pas été organisés dans le but d'enrayer la production d'opium mais dans celui d'intensifier la production de méthamphétamine près de la Thaïlande, c'est-à-dire de son marché de consommation et de ses importantes infrastructures de communication<sup>19</sup>.

Au-delà des déplacements forcés de population, la coercition

visant le travail humain est utilisée à grande échelle en Birmanie, avant tout par la junte au pouvoir à Rangoun mais aussi par d'autres acteurs de la scène géopolitique birmane<sup>20</sup>. Ainsi, le travail forcé est exploité un peu partout dans le pays et pour servir différents projets, qu'ils concernent les infrastructures de communication ou bien encore les cultures vivrières assurant l'alimentation de l'armée birmane, la *tatmadaw*. En effet, il n'y a pas que les producteurs d'opium qui peuvent faire l'objet de coercition mais aussi ceux qui sont engagés dans une agriculture vivrière, qu'ils soient forcés de produire telle ou telle denrée ou qu'ils soient contraints de céder tout ou partie de leur récolte aux détenteurs du pouvoir local. Ainsi, outre l'opium, le sésame japonais, le riz, les pommes de terre, le maïs et bien d'autres productions agricoles sont fréquemment soumises au travail forcé. La pratique qualifiée d'«achats forcés», à prix moindres que ceux du marché, avec quotas de livraison à respecter sous peine de saisie du bétail et des biens propres, est tout aussi répandue, sinon plus. Nombre de corvées, notamment d'eau et de bois de chauffe, sont aussi régulièrement exigées par la *tatmadaw*, grevant la force de travail des communautés villageoises et mettant leurs propres cultures vivrières en péril. Enfin, dernier exemple de la coercition dont les armées, gouvernementale et autres, peuvent faire preuve à l'égard des paysans de Birmanie, des terres arables sont régulièrement confisquées afin d'y permettre l'établissement de bases militaires. Ainsi, exemple parmi tant d'autres, la *tatmadaw* a confisqué en janvier 2003 dans l'Etat shan des rizières, des champs de bétel et des jardins maraîchers au profit d'une milice lahu qui est son alliée de circonstance. Ces confiscations de terres sont d'ailleurs tout aussi fréquentes que les reventes ou les locations quasi immédiates dont elles font ensuite l'objet auprès des propriétaires spoliés.

La culture forcée du pavot à opium existe quant à elle bel et bien en Birmanie, même si elle est loin d'être systématique. Nombreuses sont les mentions par les organisations humani-

taires, indépendantes ou non, de l'existence de la culture forcée du pavot à opium en Birmanie. Ainsi, au milieu des années 1990, l'armée birmane (ou en tout cas une partie de ses officiers) aurait fortement encouragé des paysans de l'est de l'Etat shan à planter du pavot en leur expliquant d'une part qu'ils devraient payer un impôt en opium et en leur apportant d'autre part les graines et les techniques nécessaires à la production d'opium. Plus récemment, en 2001 dans la région de Kengtung (Etat shan), des paysans se seraient vus contraints par l'armée birmane de produire de l'opium après avoir été déplacés sur les terres de paysans shan spoliés. Ici comme ailleurs donc, des taxes «informelles» ont pu être levées en opium auprès des paysans et continuent de l'être, les contraignant ainsi à la production d'opium. Certains, ne réussissant pas à produire suffisamment pour pouvoir payer leurs impôts en nature, se voient contraints de fuir et de se réfugier en Thaïlande pour échapper aux exactions dont ils sont victimes. Il apparaît donc clairement que, pour les paysans, la production d'opium se fait certes en fonction de facteurs économiques, mais aussi et surtout de facteurs politiques qui, au-delà du besoin de survie qu'ils connaissent, peuvent les placer face à la coercition ou à l'extorsion. Le recours à l'économie illicite est donc pour eux au mieux fonction d'un choix économique individuel sans grande alternative économique ou politique.

### **Le territoire au centre des logiques de production illícite d'opium**

Le paysan ne pèse de toute façon que très peu dans les balances locales de négociation des conflits dont le nerf et l'enjeu se résument souvent à l'opium et aux revenus qu'il permet. En effet, dans les stratégies politico-territoriales du conflit armé qui mine la Birmanie depuis son accès à l'indépendance en 1948, le territoire, objet de toutes les convoitises, se trouve placé entre l'opium et l'Etat. Si l'on entend par terri-

toire un espace approprié qui procède à la fois du spatial, du politique, de l'économique et de l'identitaire, alors le territoire devient aisément l'objet de multiples rivalités de pouvoirs et de rapports de forces qui s'exercent sur l'espace, pour son contrôle et pour celui des productions qu'il porte et des revenus qu'il permet.

Ainsi, en Birmanie, dans un contexte conflictuel prolongé, avec des acteurs multiples et des ressources limitées, l'espace, le territoire des uns ou des autres, se trouve entre l'opium, ressource majeure, et l'Etat, qui cherche à composer ou à recomposer l'unité politico-territoriale du pays. Les espaces de production d'opium y sont doublement territorialisés dès lors que les rivalités des belligérants s'exercent sur une ressource qui est illicite. D'une part, les acteurs, étatiques ou non étatiques, notamment anti-étatiques, cherchent tous à re-territorialiser l'espace à leur avantage. D'autre part, l'espace de production d'opium, en tant qu'espace de production illicite, implique que la territorialisation se fasse aussi dans l'espace de l'illégal : l'espace et le territoire sont aussi juridiques et les frontières internationales matérialisent notamment des limites juridiques. Les territorialisations sont donc multiples et, surtout, contradictoires, ce qui les fragilise d'autant plus.

Historiquement, le territoire est au centre de la problématique du recours à l'économie des drogues illicites en Birmanie : au sortir de la Seconde Guerre mondiale le Parti communiste de Birmanie (PCB) et les forces armées du Kuomintang (nationalistes chinois) réfugiées en Birmanie avaient déjà recours à la production d'opium ou au trafic d'héroïne pour financer leurs conflits respectifs. Après l'implosion du PCB, l'UWSA, qui formait le bras armé du parti, signa un cessez-le-feu avec la junte birmane, obtenant d'une part l'autorisation de se livrer à quelque commerce que ce soit et, d'autre part, l'autorité sur les territoires qu'elle prendrait à la Mong Tai Army de Khun Sa, le «roi de l'opium», qui était opposé à la junte. Désormais, dans le contexte politico-territorial pour le moins complexe de

la Birmanie, l'UWSA constitue le bras armé de la junte et elle lutte contre la Shan State Army sur la frontière thaïlandaise, comme la Democratic Karen Buddhist Army (DKBA) le fait contre la Karen National Union après avoir fait scission. L'UWSA et la DKBA ont d'ailleurs associé logiques stratégiques et économiques au sein de leurs visées territoriales en développant, ou à tout le moins en laissant s'y développer, la production de méthamphétamine sur leurs territoires respectifs, qu'ils gèrent et administrent comme bon leur semble, loin de Rangoun et des motivations ethno-nationalistes premières qui étaient les leurs.

L'opium et ses revenus sont devenus, dans l'Est de la Birmanie, le moyen et la fin, ou le but, de la territorialisation. En jouant un rôle qui est comparable à celui qu'il a intégré dans la conduite des conflits armés où, du nerf de la guerre, il tend à en devenir l'enjeu. Moteur de certaines territorialisations, l'opium peut même concurrencer le ressort du phénomène identitaire, ainsi que la transformation des guérillas ethniques autonomistes de Birmanie en guérillas de la drogue a pu le montrer.

Il ne semble pas pouvoir exister de production de drogues illicites sans appropriation de l'espace, souvent par spoliation. On peut donc parler de territoires de l'opium dans le sens où l'espace de production est convoité et approprié. En effet, le territoire, espace approprié, devient systématiquement espace convoité lorsqu'il donne l'accès à l'opium et à ses revenus. Le paysan producteur d'opium, au sein de ces logiques et de ces dynamiques territoriales, n'est somme toute qu'un pion, manipulé et instrumentalisé par les acteurs du système qui disposent du recours à la force armée.

Le paysan est engagé dans une stratégie de survie individuelle, alimentaire, économique, politique et identitaire : il subit les contraintes internes et externes, les rivalités de pouvoir et les rapports de forces, sans pouvoir espérer grand

chose d'autre d'une territorialisation qui se fait par la violence armée et la coercition. Parmi les paysanneries du monde, celles qui sont engagées dans des productions illicites restent parmi les plus défavorisées et les plus sujettes à la coercition, non pas forcément en fonction de la nature agricole de leur production («plantes à drogues») mais principalement à cause de son caractère illicite qui lui confère une valeur cruciale dans le contexte de certains conflits armés. La coercition est moins le fait des économies de la drogue que de la dialectique qui lie les économies illicites à celles de la guerre et surtout du non-droit qui les caractérisent.

## Notes

- 1 Pierre-Arnaud CHOUVY est géographe chargé de recherches au CNRS (UMR 8586 PRODIG). Ses recherches portent sur les territoires en crise d'Asie et les activités illicites qui y ont cours. Il est l'auteur de deux ouvrages : *Les territoires de l'opium. Conflits et trafics du Triangle d'Or et du Croissant d'Or*, aux éditions Olizane (Genève, 2002) ; et, en collaboration avec Joël MEISSONNIER, *Yaa Baa - Production, trafic et consommation de méthamphétamine en Asie du Sud-Est continentale*, aux éditions L'Harmattan - IRASEC (Paris - Bangkok, 2002). Il produit [www.geopium.org](http://www.geopium.org).
- 2 Si ces plantes dites «à drogues» sont certes à l'origine de substances permettant de modifier les états de conscience, elles ne sont pas uniquement des plantes à drogues et permettent d'autres utilisations que psychotropes. Elles peuvent notamment fournir du fourrage, du combustible, des textiles, des huiles, etc.
- 3 FONSECA G., «Economie de la drogue : taille, caractéristiques et impact économique», *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, «Drogues et développement», 1992 : 491.
- 4 CHOISEUL PRASLIN C.-H. de, *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Paris, Presses du CNRS, 1991.
- 5 AUREANO G.R., «L'Etat et la prohibition de (certaines) drogues», *CEMOTI*, n° 32, Dossier «Drogue et politique», 2001 : 19.
- 6 CHOUVY P.-A., 2002, *Les territoires de l'opium*, Genève, Olizane, 539 p.
- 7 D'où la notion de narco-Etat, qui reste à définir de façon précise et dont il ne semble pas qu'on puisse l'appliquer à quelque Etat que ce soit : «Le concept de narco-Etat, vaguement formulé par des chercheurs et des journalistes en quête de notions-choc, présuppose l'existence d'un Etat dont la principale mission consisterait à mettre les plus importantes de ses ressources et celles de la société civile au service de l'industrie de la drogue» : AUREANO G.R., «L'Etat et la prohibition de (certaines) drogues», *CEMOTI*, n°

- 32, Dossier «Drogue et politique», 2001 : 3. La Corée du Nord apparaît être le seul Etat de la planète à avoir recours à une production de drogues illicites sans au moins la déléguer à une tierce partie (armée privée, milice ou autre groupe paramilitaire), comme c'est le cas par exemple en Birmanie où, même si cela n'exonère en rien la junte au pouvoir, la production d'opium y découle clairement de rapports de force et de relations de pouvoir complexe entre les différents acteurs géopolitiques de la scène birmane, l'économie de la drogue y jouant un rôle majeur dans les balances de négociation locales : CHOUVY P.-A., 2002, *Les territoires de l'opium*, Genève, Olizane, 539 p.
- 8 OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES, 1996, *Atlas mondial des drogues*, Paris, P.U.F, pp. 113-115.
- 9 CHOUVY P.-A., 2001, *L'importance du facteur politique dans le développement du Triangle d'Or et du Croissant d'Or*, CEMOTI, juillet – décembre 2001, n° 32, pp. 69-86.
- 10 La production légale donne lieu à des détournements illégaux difficilement estimables (les prix d'achat du gouvernement sont 25 fois inférieurs à ceux proposés par les trafiquants) et l'Inde connaît aussi une production illicite, là encore très mal connue. Voir les rapports de l'International Narcotics Control Board pour plus de détails concernant les statistiques indiennes : [www.incb.org](http://www.incb.org).
- 11 CHOUVY P.-A., 2002, *Les territoires de l'opium*, Genève, Olizane, 539 p.
- 12 C. A. TROCKI (1999, *Opium, Empire and the Global Political Economy, A Study of the Asian Opium Trade 1750-1950*, London / New York, Routledge) mentionne ainsi une certaine réticence à la production d'opium en Inde au XIXe siècle : *Evidence from nineteenth-century India indicates, however, that opium production is fairly demanding and that peasants were usually unwilling to produce it unless they had access to the market, and were thus able to keep some of the profit. Otherwise, they were unlikely to grow it unless coerced* : 21. L'auteur précise à ce sujet le fait qu'aux Indes, la culture du pavot à opium était nettement plus coûteuse et laborieuse que d'autres et rapportait moins. La culture du pavot à opium y était donc presque toujours forcée, et ce fut même le cas lors de périodes de disettes et de

famines. La *East India Company* imposait de plus aux producteurs d'acheminer eux-mêmes leur production jusqu'aux lieux de collecte où ils devaient le livrer dans les jarres de terre régulières (*challan*) qu'ils payaient également eux-mêmes : TROCKI C.A., 1999, *Op. cit.* : 68-69.

- 13 MEYER K., PARSSINEN T., 1998, *Webs of Smoke : Smugglers, Warlords, Spies, and the History of the International Drug Trade*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers : 144.
- 14 KOPP P., 1992, *Les analyses formelles des marchés de la drogue*, *Revue Tiers Monde*, t. XXXIII, n° 131, 1992, *Drogues et développement*, pp. 565-579.
- 15 OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES (LABROUSSE A.), 2000, *Drogues, un marché de dupes*, Paris, Alternatives.
- 16 Les prix de l'opium à la ferme peuvent varier de façon extrêmement importantes en Afghanistan, notamment depuis la chute des *taliban*, ce qui explique que les différentiels de revenus entre le blé et l'opium puissent varier autant entre 1998 et 2003. Voir, à propos des variations prix et de production en fonction de l'évolution politico-territoriale afghane : CHOUVY P.-A., *Les aléas de la production d'opium et des pouvoirs en place en Afghanistan, des taliban au gouvernement intérimaire*, *Diploweb*, mai 2003. CHOUVY P.-A., *The ironies of Afghan opium production*, *Asia Times*, 17 septembre 2003. Articles disponibles sur [www.geopium.org](http://www.geopium.org).
- 17 L'UWSA est certes l'une des plus importantes armées « rebelles » au monde puisqu'elle compte quelque 20 000 hommes en armes. Toutefois, il importe de nuancer l'appellation d'armée narcotrafiante, ainsi qu'il doit aussi être fait lorsque l'on caractérise la Birmanie de narco-Etat. Si l'Etat birman n'est pas engagé principalement dans l'économie des drogues illicites (le principal trait du régime birman est d'être dictatorial et non de mettre l'essentiel de ses moyens au service de l'économie de la drogue : voir note 7), l'UWSA n'est pas non plus principalement vouée à la production d'opium et de méthamphétamine, même si les revenus de la drogue l'ont bien sûr financée à des degrés divers. Certes des officiers supérieurs de l'UWSA sont de fait notoirement impliqués dans le narcotrafic (Wei Hsueh-kang

bien sûr, mais aussi Bao You-hua, l'un des frères de Bao You-xiang, le secrétaire du United Wa State Party et le commandant de l'UWSA). Mais le monde, quel qu'il soit, ne peut raisonnablement être divisé selon une opposition purement manichéenne qui, dans le cadre de la «guerre» à la drogue et, désormais, de la guerre contre le terrorisme (dans un cas un produit et dans l'autre un outil...) a fait recette outre-Atlantique et a justifié nombre d'actions militaires pour le moins iniques. Le risque principal, qui peut certes aussi être un avantage, est alors de faire de certains des boucs émissaires et ce au gré des raisons d'Etat et autres impératifs stratégiques.

18 Il faut noter ici que, d'un point de vue géopolitique et géostratégique, la Thaïlande a toujours connu des relations conflictuelles avec son voisin birman et qu'elle a longtemps soutenu et instrumentalisé les Shan de Birmanie dans leur lutte pour leur autonomie. Bangkok a ainsi utilisé les Shan, et d'autres groupes (KMT par exemple) contre la junte birmane mais aussi depuis le début des années 1990 contre l'UWSA. C'est en effet l'UWSA qui a contraint le seigneur de l'opium et leader shan Khun Sa à la reddition. Les Shan et leurs sources (S.H.A.N.) ont ainsi bien meilleure presse en Thaïlande que les Wa qui sont perçus comme constituant une menace sécuritaire majeure pour la Thaïlande.

19 CHOUVY P.-A., MEISSONNIER J., 2002, *Yaa baa. Production, trafic et consommation de méthamphétamine en Asie du Sud-Est continentale*, Paris – Bangkok, L'Harmattan – IRASEC.

20 De nombreux rapports se font l'écho des exactions commises en Birmanie, notamment par les organisations suivantes : Amnesty International, Human Rights Watch, Karen Human Rights Group, Shan Human Rights Foundation. Voir aussi *The Irrawaddy*, une publication basée en Thaïlande et dédiée à la Birmanie ([www.irrawaddy.org](http://www.irrawaddy.org)) et l'ONG *Images Asia* ([www.imagesasia.org](http://www.imagesasia.org)).

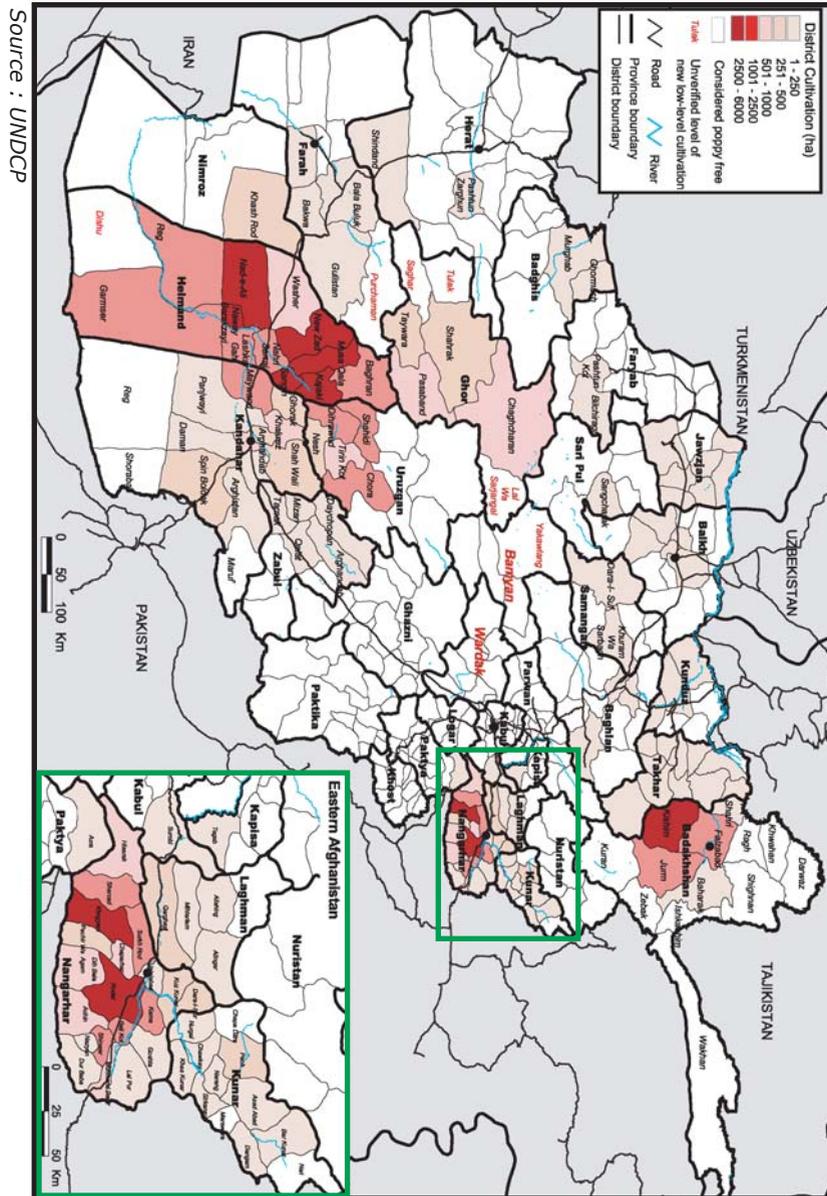


## Birmanie

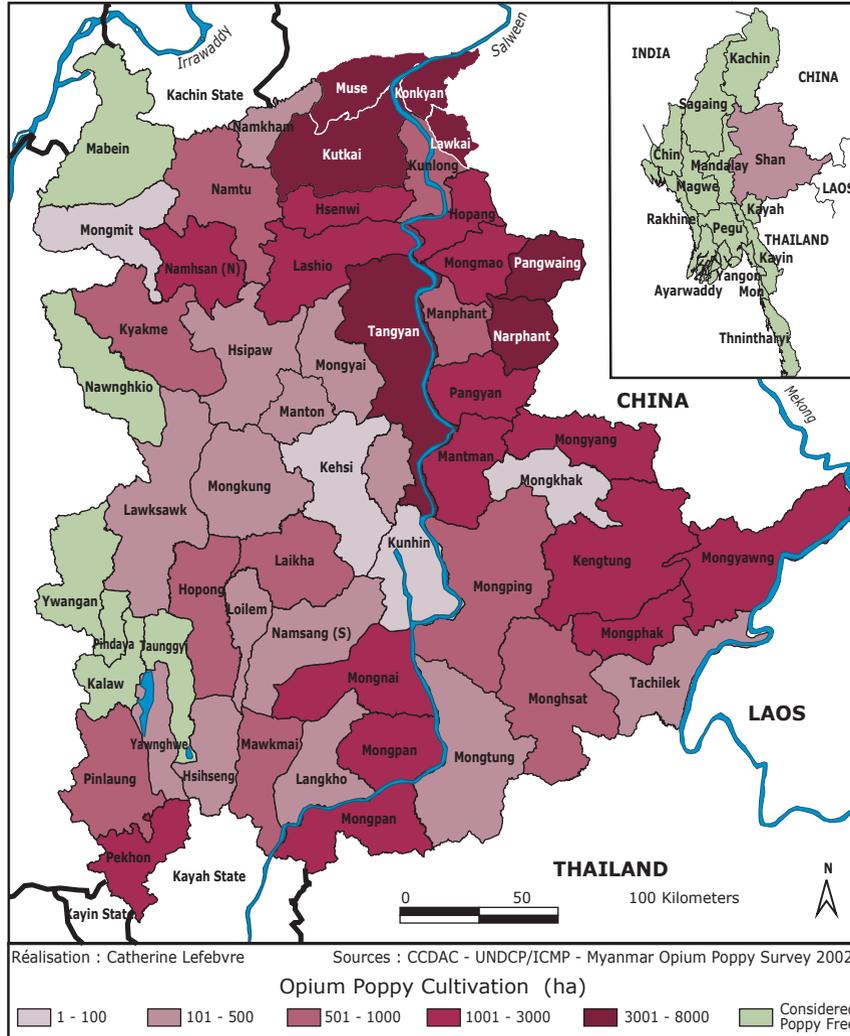
### Etats, divisions et routes internes et périphériques



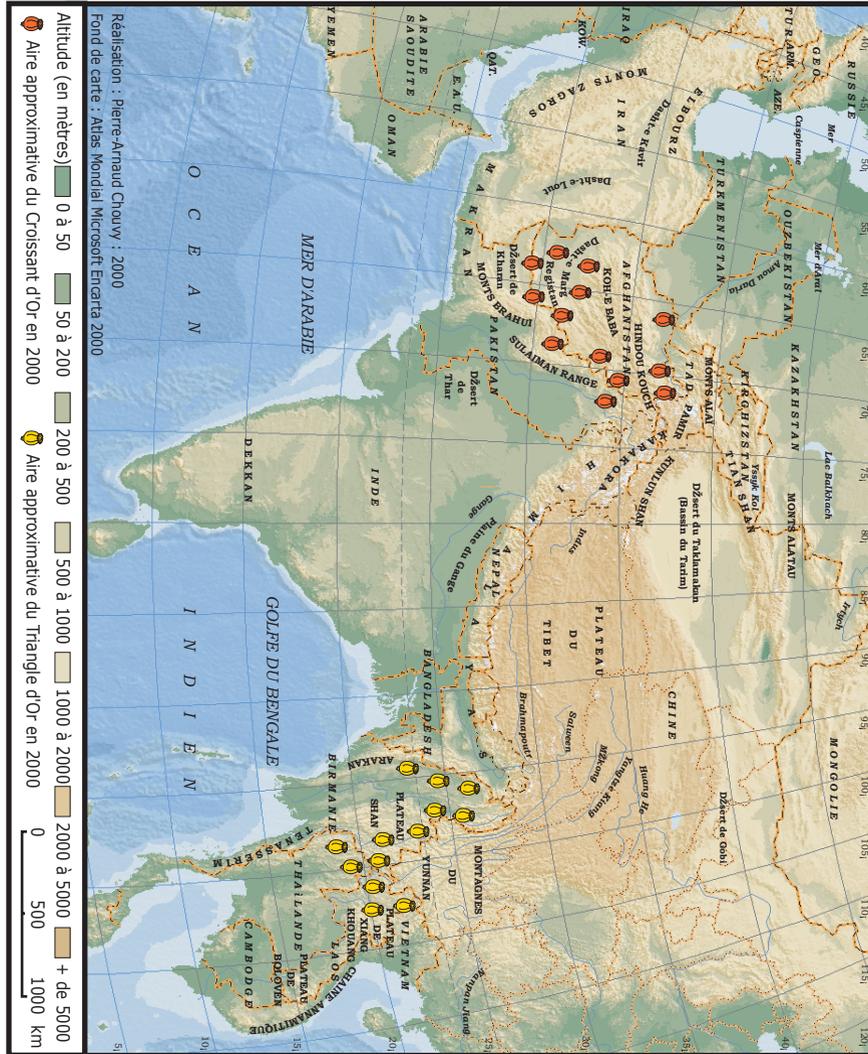
## Afghanistan Culture du pavot à opium - 2002



## Shan State Culture du pavot à opium - 2002



## Le Triangle d'Or et le Croissant d'Or dans l'Asie montagnaise



Discussion suivant  
l'intervention de  
Pierre-Arnaud Chouvy

**Michel Guttelman** : *Jusqu'à environ 1988, l'ex-Union Soviétique a été considérée comme le plus gros producteur légal de pavot à opium, dans ses régions asiatiques. C'était un producteur légal, mais non un exportateur. Vous êtes-vous intéressé à ce qui s'est passé avec cette énorme production d'opium depuis l'écroulement du système socialiste ?*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : Il n'y avait pas de production d'opium en tant que telle. Dans mon intervention, j'ai fait la différence entre la production d'opiacés et la production d'opium. Dans l'ex-Union soviétique, et cela existe toujours en Asie centrale, on produit et on consomme du koknar, une substance opiacée extraite de la paille du pavot : on ne procède pas par incision des capsules et on ne produit pas d'opium. Cela existe sur les lopins individuels, notamment des paysans ouzbeks, et ce droit à la production d'opiacés, normalement pour l'usage pharmaceutique, transformés dans des usines, notamment à Tchimkent, en Ouzbékistan, n'a pas été reconduit par les Nations unies pour les Républiques indépendantes d'Asie Centrale. Après l'accès à l'indépendance de celles-ci, on a longtemps pensé que la production d'opium allait s'étendre à l'Asie centrale, ce qui ne s'est jamais vérifié et ne l'est toujours pas. Cela montre l'importance de la dimension territoriale du recours à l'économie agricole des drogues illicites puisque la différence majeure entre l'Afghanistan et l'Asie centrale est que celle-ci ne connaît pas de conflits de même nature que celui de l'Afghanistan.

**Gilles Bazin** : *Quel est le rapport au terrain dans ce travail ? En effet, il ne doit pas être très facile d'enquêter sur un produit illicite et, de plus, l'Afghanistan et la Birmanie ne sont certainement*

*pas les terrains les plus faciles. A-t-il été possible d'enquêter sur les motivations des paysans, sur les coercitions politiques qu'ils peuvent subir pour produire ces produits, sur les réseaux de collectes et sur les flux d'argent qui transitent dans une économie parallèle – économie « grise », blanchiment d'argent sale, etc. – ? Ces paysans ne font-ils pas cela parce qu'ils ont épuisé, au moins pour une partie d'entre eux, toutes les autres possibilités de survie économique par l'activité agricole.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : Je suis géographe et ma problématique était géopolitique : je voulais procéder à une analyse comparative de l'Afghanistan et de la Birmanie pour essayer de comprendre pourquoi et comment la production illicite d'opium s'était développée dans ces deux pays et pas ailleurs. Je ne suis pas agronome, je ne suis pas économiste, je ne suis pas juriste et je n'ai donc pas travaillé sur certaines des problématiques que vous abordez. Je suis allé sur le terrain puisque je me suis rendu dans ces pays avec les Nations unies : c'est faisable et cela se négocie avec les différents acteurs. Je n'ai pas procédé à des enquêtes de type sociologique ou anthropologique, d'abord parce que je n'étais ni sociologue, ni anthropologue, et que ce n'était pas le but de mes recherches qui consistaient à comprendre les grands rapports de force géopolitique et les avantages et les contraintes d'ordre géopolitique qui permettaient le recours à l'économie des drogues illicites dans les deux pays. Il est vrai qu'il y a encore beaucoup de recherches à faire car c'est un sujet très fertile : beaucoup de gens travaillent sur ces problématiques-là et j'ai eu des difficultés à faire accepter mon projet de recherche en tant que doctorant. J'ai eu la chance d'avoir un direc-

teur de recherches que cela a intéressé tout de suite et je n'ai pas eu besoin de défendre mon projet. Ensuite, je pense que j'ai eu énormément de chance de pouvoir présenter mon sujet actuel de recherche qui porte sur les effets-systèmes existant entre les activités illicites et les économies de conflits et de guerres civiles et d'être recruté au CNRS avec un tel projet.

**Jean Bourliand** : *Dans tout l'exposé, on ne sent pas la dimension illicite de la production de façon sensible. Il est clair que les pouvoirs concernés sont associés, de manière directe ou indirecte, à la production. L'introduction concernait les militaires birman qui ne contrôlaient pas tout le territoire, mais on constate qu'il n'y a pas une volonté marquée de le contrôler comme on pourrait l'imaginer et j' imagine que la dimension internationale est importante. Quelle est la différence entre l'illicite et le licite ? En effet, si on considère d'autres productions qui sont également très lucratives – l'exploitation de la forêt, l'exploitation minière, l'or, etc. –, on constate qu'ils répondent à des mécanismes assez similaires. Qu'est-ce qui permet, dans certains pays – comme la Thaïlande, par exemple – le contrôle jusqu'à l'éradication et, dans d'autres, une situation où la frontière entre le licite et l'illicite est poreuse ? Qu'est-ce qui explique, du point de vue de la formation sociale, que la Birmanie va avoir une élite militaire qui va complètement participer, sinon organiser ou tolérer cette production, alors que d'autres ont la volonté d'aller jusqu'à l'éradication.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : À Bangkok comme à Rangoun, on veut toujours s'assurer du contrôle politique et territorial de la Thaïlande et de la Birmanie. La Thaïlande a réussi à lutter contre les producteurs d'opium parce qu'ils représentaient ce

que les Thaïlandais ont qualifié de « menace sécuritaire intérieure majeure » – ils caractérisent toujours de « menace sécuritaire extérieure majeure » les producteurs birmans – et ils ont voulu réaliser l'intégrité politico-territoriale de la Thaïlande, ce qu'ils ont réussi à faire en luttant contre les producteurs d'opium. La Thaïlande connaît une situation très compliquée. Différents groupes armés occupaient les périphéries montagneuses de l'Ouest : il y avait les réfugiés de l'armée des nationalistes chinois qui étaient passés par la Birmanie après la prise de pouvoir par les communistes et qui étaient très fortement engagés dans l'économie illicite, que la Thaïlande instrumentalisait contre des groupes armés de Birmanie ; il faut également prendre en considération qu'il y avait, jusqu'à une date récente, une instrumentalisation par Bangkok et Rangoun de différents groupes armés – ce qui existe aussi entre l'Inde et la Birmanie –, pour déstabiliser le voisin. La Thaïlande avait donc tout intérêt à lutter contre la production d'opium : cela lui a permis, notamment, de construire des routes frontalières, stratégiques, sans intérêt économique, pour asseoir le contrôle politique de la Thaïlande sur tout le territoire. C'est ce que la junte birmane veut faire aussi, mais elle n'en a pas les moyens stratégiques : elle a quand même signé dix-sept accords de cessez-le-feu avec des minorités, mais ils peuvent être rompus aussi facilement qu'ils ont été signés et c'est tout le problème que la junte rencontre actuellement avec les Wa, lesquels répètent fréquemment que le territoire qui est désormais le leur, puisqu'ils l'ont pris aux Shan, leur a été promis, qu'il y a là les termes d'un contrat qu'ils respectent. Ils n'en démordent pas. La junte essaye maintenant de renier ces prérogatives

qu'elle a accordées aux Wa, mais Rangoun veut le contrôle politico-territorial de toute la Birmanie.

Je pense que, comme les économistes, il faut faire la différence entre le trafic illicite de produits licites et le trafic illicite de produits illicites. Ce qui m'intéresse, c'est d'étudier comment les activités illicites s'intègrent dans les économies de guerre civile. Un concept, souvent démenti par les policiers, est celui de l'achat de la route : un trafiquant qui veut faire passer un produit, licite ou illicite, sur un tronçon, achète la route ; le douanier perçoit sa commission quelle que soit la marchandise transportée dans le camion ; c'est un élément très important dans la compréhension de la dynamique même du trafic.

**Bernard Wolfer** : *Selon cette analyse, cela signifierait que le développement de productions illicites et les territoires adoptés pour celles-ci sont fortement liés, soit à des coercitions venant de l'extérieur comme cela a pu être le cas dans le passé avec les Britanniques, soit à l'affaiblissement de l'État dans une région et du développement de conflits qui favorisent le développement de ces productions, lesquelles étant favorisées, favorisent aussi les conflits. N'y a-t-il pas là un mécanisme qui explique de manière principale cette économie qui est, en fait, une sorte d'économie politique ?*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : C'est effectivement une économie qui est tout à fait politique. À mon avis, si tant est que l'on veuille remédier, comme veut le faire la communauté internationale, à la production birmane ou à la production afghane, par des moyens strictement économiques, qui sont les seuls dont dispose, par exemple, les Nations unies, cela n'a pas de sens. On ne peut pas empêcher les pay-



sans afghans ou les paysans birmans de cultiver du pavot à opium dans les contextes de guerre qui sont ceux de ces deux pays. Depuis l'intervention américaine en Afghanistan, qui a été qualifiée de grand succès parce qu'ils ne se sont pas « enlisés » comme les Soviétiques, la situation est loin de s'arranger et Karzaï a un contrôle territorial tellement faible qu'il n'arrive même pas à contrôler les principaux commandants et à percevoir les taxes. Là, c'est le règlement du conflit qui peut permettre, à terme, de concevoir un développement économique car je vois mal comment on pourrait concevoir celui-ci dans un pays en guerre.

Que je sache, les plus grosses productions de drogues illicites au monde se situent dans des pays en guerre. Lorsque je parle de productions agricoles illicites majeures, c'est en termes de superficie. Il n'y a qu'au Maroc, qui ne connaît pas une situation de conflit interne, qu'il y a cependant entre 100 000 et 200 000 hectares de cannabis, mais il y a des circonstances historiques qui l'expliquent puisque les Rifains ont l'autorisation tacite des Chérifiens pour cultiver du cannabis sans qu'on les embête outre mesure. Cependant, cela risque de changer puisque les rapports parus au cours de ces dernières semaines, le Rapport du Département d'État des États-Unis et le Rapport de l'OICS des Nations unies dénoncent assez fortement la production de cannabis au Maroc.

***Ne s'est pas nommé*** : *Est-il possible de revenir sur les chiffres qui ont été donnés dans l'exposé. Je pense qu'il est très difficile d'avoir des chiffres fiables en la matière. Par exemple, il a été dit qu'un hectare d'opium peut rapporter 30 000 €, ce qui fait 300 € par jour dans l'hypothèse évo-*

*quée : il faut savoir qu'un paysan afghan, thaï ou laotien, c'est 1 €. Je m'interroge sur le fait de savoir si c'est le producteur qui perçoit ces 300 € ou si c'est le commerçant. Je pense que l'illicite, c'est la création de rente. C'est une politique économique délibérée pour que des gens puissent trafiquer. Les gens qui organisent et les gens qui trafiquent ne sont pas très distants politiquement parlant.*

*Enfin, il faut savoir que le mois dernier en Thaïlande, il y a eu plus de 1 000 morts, sur lesquels 950 sont des trafiquants. Or, on peut se demander si les gros trafiquants ne se servent pas de la répression pour éliminer les petits.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : En Thaïlande, il y a eu 1 500 tués par balles en quinze jours sur une période de lutte anti-drogue de trois mois et 26 000 arrestations – les prisons étant déjà bondées, je ne sais pas ce qu'ils en font. C'est un problème important et il y a eu d'ailleurs très peu de condamnations internationales.

Concernant le prix de l'opium, il faut savoir que les paysans qui sont engagés dans la production agricole illicite ne perçoivent, au mieux, qu'1% du chiffre d'affaire mondial des drogues vendues au détail dans le monde. Les trafiquants locaux prennent 5 % et les trafiquants internationaux 40 %, le gros de l'argent étant fait dans les pays occidentaux. En revanche, les prix de l'opium à la ferme, en Afghanistan, peuvent varier de 30 à 1 000 \$ le kilo et les prix peuvent doubler en une semaine. Dans le Badakhshan, avoir un voisin qui sait que vous avez 10 kg d'opium chez vous, est quasiment signer votre arrêt de mort tellement la valeur du produit est élevé. Cela montre que c'est une

production extrêmement rentable et donc qui suscite beaucoup de convoitise. Avec 10 kilos d'opium, on peut acheter des kalachnikovs qui, elles, ne valent vraiment pas cher. Il y a une dimension économique, mais c'est avant tout une dimension d'économie politique.

**Ricardo ...** : *Faites-vous le rapport entre l'industrialisation rapide de la Thaïlande depuis 15 ou 20 ans et le succès de la lutte contre la culture et l'économie de la drogue ? N'y a-t-il pas eu une alternative urbaine et industrielle pour ces populations qui, à un autre moment, ont peut-être été forcées de travailler dans la production ou la commercialisation de la drogue.*

Pierre-Arnaud Chouvy : Je ne le pense pas puisque les producteurs de pavot à opium vivant en Thaïlande sont toujours aussi pauvres qu'il y a quinze ou vingt ans. On voit bien, en considérant l'importance du trafic, que ce n'est pas l'activité industrielle, qui est indéniable en Thaïlande, qui a permis de réduire la production d'opium dans ce pays.

**Michel Guttelman** : *En fait, la substitution de culture a été rendue possible en Thaïlande par le percement de très nombreuses routes : des centaines et des centaines de kilomètres de routes. Voilà le problème de la substitution : il y a la même valeur en dollars dans 5 ou 6 kg d'opium que dans 6 tonnes de pommes de terre ! Ce n'est pas que les pommes de terre soient plus ou moins rentables, mais c'est que le transport et la sortie des produits sont le plus gros problème. Le fait qu'il y ait eu des percements de très nombreuses routes a rendu réellement substituable l'opium dans beaucoup de cas. C'est un facteur assez important et qui explique*

*que l'opium a progressivement disparu en Thaïlande.*

*Un autre exemple est très important historiquement : l'opium est une culture de pays sous-développé. Dès que le développement arrive, l'opium n'est pas intéressant : il demande énormément de main-d'œuvre pour la récolte et lorsque d'autres cultures deviennent possibles, demandant beaucoup moins de forces de travail, cela n'est plus du tout intéressant. Avant la guerre, la Yougoslavie était un producteur appréciable de pavots à opium : cela a disparu, sans que l'on force, sans que l'on y aille à coups de fusil, tout simplement parce qu'il y a eu un développement industriel, mais aussi agricole. Je pense que la culture de l'opium disparaît avec le développement industriel et agricole, et surtout avec la mise en place de moyens de communication. Il est intéressant de voir que, traditionnellement, l'opium a toujours été produit dans des régions assez reculées.*

*Comme vous l'avez dit, l'opium se substitue aux autres cultures, mais, d'un autre côté, l'opium se fait là où d'autres cultures ne sont pas possibles. À 1 800 mètres d'altitude au Laos, on fait de l'opium parce qu'on ne peut rien faire d'autre !*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : C'est effectivement le développement, mais aussi l'absence de conflit qui permet le développement, ainsi que le contrôle du territoire. Il faut, en effet, faire attention avec les statistiques thaïlandaises puisqu'on parle de trois à six tonnes d'opium « récoltées », ce qui est différent des superficies cultivées. Cela fait deux ou trois ans que les superficies cultivées augmentent en Thaïlande alors que les superficies récoltées diminuent, puisque l'armée thaïlandaise déploie des efforts assez conséquents pour éradiquer. Il

faut donc voir à quel moment on consulte les statistiques : avant ou après l'éradication.

Concernant la main-d'œuvre, il est vrai que c'est une activité très astreignante et ce n'est pas pour rien que dans le monde entier, sauf en Inde où la main-d'œuvre est vraiment bon marché, la production d'opiacés à usage pharmaceutique se fait par extraction de la paille de pavot qui est broyée industriellement : je vois mal les paysans français aller inciser les pavots.

Le développement est effectivement le cœur du problème, mais on ne peut penser le développement économique qu'après le développement politique. On voit bien qu'en Birmanie ou en Afghanistan, il y a un problème politique, un problème territorial et, tout d'abord, un problème de légitimité politique : il faut aussi que le développement soit légitime et, en Afghanistan, on ne sait pas ce que demain peut réserver.

***Ne s'est pas nommée (seule intervenante féminine)*** : *Les anciennes plantations d'opium à la frontière thaïlando-birmane ont été remplacées par des industries à économie mixte, publiques et privées. Cela a participé aux moyens qui avaient été mis en place par les Thaïlandais pour éradiquer l'opium en perçant des voies de communication.*

***Christian Jacquemin (?)*** : *Y a-t-il, en Thaïlande, un vase communiquant entre la production d'opium et la production de yaa baa ? Est-ce le même type de population qui est concerné où n'est-ce pas du tout la même chose ? N'y a-t-il pas aussi, en Thaïlande, un phénomène qui fait que l'on voit diminuer la transformation de l'opium parce que c'est externalisé vers la Birmanie et le Laos ?*

*Que pensez-vous de la politique du PNUSID ? J'ai l'impression qu'il y a effectivement une volonté d'éradiquer la production d'opium, de travailler directement, parfois avec des moyens inappropriés auprès des paysans, mais j'ai quelques doutes sur la manière de travailler plus en aval dans la filière, en particulier sur la volonté de traiter efficacement le problème des intermédiaires.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : En Birmanie, on observe depuis quatre ou cinq ans une diminution de la production d'opium, qui correspond en fait à l'augmentation de la production de méthamphétamine. Au début, je me suis demandé s'il s'agissait d'une reconversion ou d'une diversification. A priori, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une diversification des productions illicites puisqu'il n'y avait pas d'espaces agricoles occupés, en Birmanie, pour la production de méthamphétamine ; c'est de l'éphédrine qui vient de Chine. En fait, je pense maintenant que c'est une reconversion des Wa, de la production d'opiacés à la production de méthamphétamine, puisque ceux-ci déclarent qu'ils veulent lutter contre la production d'opium en Birmanie, ce que les Nations Unies reconnaissent, sans dénoncer, d'autre part, le fait que la production de méthamphétamine explose d'année en année. De la même manière, la junte birmane se targue du fait que la production birmane diminue et que les Wa ont mis un frein à la production : normalement, d'ici quinze ans, il n'y aura plus d'opium en Birmanie. Mais, d'un autre côté, la junte ne fait pas grand cas de la production de méthamphétamine dans les zones tenues par l'UWSA. Je pense qu'il est assez clair que, à ce niveau, il y a un effet de vases communicants.



Au Laos, il y a un énorme potentiel de production d'opium, mais la production d'opium tend à diminuer alors que l'on commence à voir apparaître des laboratoires de production de méthamphétamine.

Le problème des Nations Unies est un problème diplomatique. Ils ont peu de rayon d'action et peu d'impact. Pour travailler au Laos ou en Birmanie, l'étendue de leur compétence n'est qu'économique et ils ne se chargent pas de la résolution des crises politiques. J'étais au Laos lorsque nous attendions le premier rapport des Nations Unies sur la production d'opium au Laos qui était bloqué depuis trois mois sur le bureau d'un ministre lao, mis sous embargo et qui ne pouvait même pas aller aux Nations Unies à Vienne. La plupart des représentants des Nations Unies dans les pays producteurs de drogue sont extrêmement frustrés et ne partagent pas forcément les objectifs d'éradication des hautes instances du PNUCID à Vienne.

**Bernard Wolfer :** *On pourrait dire, à la suite de ces différents propos, que la meilleure manière d'interdire les drogues illicites, c'est d'en empêcher, par des moyens de contrôle et de coercition étatique forts, la production, c'est-à-dire d'avoir un contrôle du territoire et de ceux qui exercent une activité sur ce territoire. C'est le rapport qui a été fait entre le paysan et son territoire. La coercition qui s'exerce sur lui, dans certains cas, le pousse plutôt à produire de l'opium. Mais, dans les cas où cette production d'opium n'est plus possible, sous l'effet d'une coercition inverse, il faut alors qu'il y ait d'autres opportunités, notamment par un développement économique. On pourrait prendre la thèse dans un autre sens : pour ceux*



*qui sont dans les circuits de commercialisation et d'usage de la drogue, qui sont peut-être beaucoup plus difficiles à contrôler, n'est-il pas nécessaire, pour que la production existe, qu'il y ait des territoires dans le monde qui soient suffisamment incontrôlés par les États et les lois, favorisant ainsi la production illicite des drogues ? N'y a-t-il pas des groupes, plus ou moins organisés, qui favorisent le développement de ces cultures-là ?*

**Bernard Desbrosses** : *Par rapport aux systèmes agraires dans lesquels s'inscrit la culture de l'opium, je souhaiterais savoir si celle-ci est une monoculture, si elle est articulée avec des cultures vivrières, des activités d'élevage, etc.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : *En Asie du Sud-Est, des paysans parviennent à faire deux ou trois récoltes d'opium par an et se spécialisent donc dans une monoculture. Mais, généralement, ce n'est pas une monoculture, mais surtout une culture qui permet de pallier un déficit vivrier. C'est le cas en Birmanie, comme en Afghanistan où les disettes durent depuis 1979 ou 1980. C'est vraiment une alternative économique et je pense que si les paysans avaient le choix, économique et politique, ils n'auraient probablement pas recours à la production d'opium, en tout cas pas dans ces dimensions-là.*

**Ne s'est pas nommé** : *En Asie du Sud-Est, le paradoxe de l'opium, c'est que c'est une culture intensive de type « jardinage », dans un système agraire qui est très extensif. Il y a une production, exigeant énormément de travail et de soins – le désherbage, l'incision, la récolte... –, alors que l'on est dans des systèmes extensifs d'abattis-brûlis. Je pense que l'opium rapporte à peine plus que le reste, mais cela devient un complément.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : En Afghanistan, en 1996, à 30 ou 50 \$ le kg, un hectare de pavot rapportait trois fois plus qu'un hectare de blé en culture sèche et six fois plus en culture irriguée. Et à 1 000 \$ le kilo, c'est évidemment bien davantage. Le prix du blé ne passera jamais de 30 à 1 000 \$ le kilo, même en cinq ans.

**Bernard Desbrosses** : *Vous avez beaucoup insisté sur l'appropriation et la réappropriation de l'espace au gré des rapports de force entre les forces sociales et les forces politiques en présence sur le terrain. Cette instabilité territoriale déstabilise-t-elle beaucoup la production ?*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : Non, au contraire, cela la dynamise, dans le même sens que la production dynamise le conflit et les territorialisations qui sont multiples et contradictoires. Il y a un effet de système qui s'auto-entretient. D'une part, les revenus de l'opium permettent de financer des conflits qui, depuis la fin de la Guerre Froide sont difficilement finançables autrement et, d'autre part, les conflits en viennent à être menés pour s'approprier les ressources de la production de drogue illicites. Les deux ou trois assassinats récents de leaders pach-tounes en Afghanistan sont liés, de près ou de loin, à la production et au trafic d'opium. Au-delà de sa valeur économique, l'opium a une valeur stratégique encore plus importante, même si l'on ne peut évidemment pas nier la valeur économique : elle existe et elle est importante, surtout pour les paysans qui, bien sûr, n'ont rien à faire de la valeur stratégique de l'opium.

**Ne s'est pas présenté** : *Vous avez souligné que produire de l'opium était une alternative au manque de productions vivrières. C'est une alternative*

*possible dans certaines régions reculées du Laos. Cela ne vient pas à la place des cultures vivrières, mais en complément, si les gens ont le temps, s'ils ont de la terre, etc.*

**Pierre-Arnaud Chouvy** : C'est un complément qui permet de pallier un certain déficit, mais qui n'est pas une substitution totale. Il y a aussi le fait que l'opium se stocke et permet de se constituer une épargne individuelle que peu d'autres produits agricoles peuvent permettre.

**Ne s'est pas présenté** : En Amérique latine, on peut observer le même type de phénomène : une production illicite de ce type et, surtout, une production qui permet la prolétarianisation, c'est-à-dire qui ne permet pas forcément d'acheter d'autres produits vivriers, d'autant que les gens sont relativement autarciques dans certaines régions, mais d'avoir accès à la monnaie qui va permettre d'échanger avec la ville et, ainsi, d'avoir accès à la modernité, aux biens de consommation. J'ai souvent constaté, par exemple en Amazonie colombienne ou au Pérou, que la modernité arrive portée par la production de drogues : les antibiotiques, les bottes en caoutchouc... biens qui leur étaient inconnus auparavant et devenus désormais nécessaires, mais qui ne peuvent s'acquérir qu'avec de l'argent sonnante et trébuchant.